Image not found or type unknown

Compromis de vente maison

Par **Nounette02**, le **07/12/2016** à **14:55**

Bonjour,

Je vais signer un compromis de vente pour une maison par une agence immobilière demain et je voudrais avoir vos lumières de savoir ce que doit être noté d'important, les clauses. Comme c'est mon premier achat, je ne sais pas trop et pas envie d'avoir des ennuis ensuite.

Merci à vous

Par **Visiteur**, le **07/12/2016** à **15:11**

Bjr,
Prévoir clause de non obtention de crédit si vous empruntez pour cet achat.
Prévoir aussi éventuelle non conformité constatée par rapport à la description initiale du bien.

Par **Nounette02**, le **07/12/2016** à **18:06**

Merci mais nous passons par agence immobiliere et il ny a pas de notaire pour la signature du compromis demain est ce possible de faire sans ? Il y aura presence que de lagent immobilier les vendeurs et nous les acquereurs. Pour la clause de non obtention de credit peut on demander a ce que ce soit 90 jours pour etre sur detre dans les temps car je crois que cest 60 j habituellement peut modifier ca sur le compromis ? Merci

Par **Visiteur**, le **07/12/2016** à **18:19**

Bsr,
Notaire non obligatoire pour un compromis...
Si vous êtes d'accord sur ce sujet avec le vendeur, vous pouvez allonger la durée, mais 60 jours est suffisant en général.

Par **Nounette02**, le **07/12/2016** à **18:39**

ah merci mais il faut l'accord du vendeur car même? si le vendeur refuse on ne peut pas mettre les 90 j?

Par **Tisuisse**, le **07/12/2016** à **18:44**

Bonjour,

Pourquoi vouloir vous limiter à 60 jours ? Le temps que le notaire fasse toutes les formalités nécessaires et reçoivent les réponses (à commencer par le droit de préemption par la mairie), il faut bien 3 mois en tout.

Par **Nounette02**, le **07/12/2016** à **18:53**

non au contraire je veux qu il y est inscrit 90 jours dans le compromis mais l agent immobilier ma dit que cest noté 60 jours mais moi je trouve que c'est trop juste

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés